

La filière bois, l’avenir de la construction européenne ?

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, les Européens devront rénover et construire mieux. A l’heure actuelle, le secteur de la construction représente 30 % des émissions de CO₂ européennes. La filière bois peut-elle aider l’Europe à atteindre ses objectifs ?

GUILLAUME DE SCHUTTER (ST.)

La guerre au Moyen-Orient met une fois de plus en lumière la grande dépendance de l’Europe aux énergies fossiles venant d’ailleurs. Dans ce contexte, bon nombre de Belges craignent de voir leur facture de gaz et d’électricité exploser. Isoler les bâtiments permet de réduire notre consommation, et par conséquent, notre empreinte carbone et nos factures. Quels outils la Wallonie a-t-elle pour atteindre ses objectifs d’isolation ? Le bois peut-il devenir un allié ?

« Les bâtiments en bois ne sont pas systématiquement meilleurs au niveau du PEB que les bâtiments traditionnels puisque le score obtenu dépend de la consommation énergétique du bâtiment », explique Hugues Frere, directeur de Hout Info Bois, le Centre national d’information technique sur le bois et ses usages. « Même un bâtiment uniquement en métal pourrait obtenir un bon PEB si ses murs faisaient 100 mètres d’épaisseur. »

Pour les nouveaux propriétaires, évaluer quels matériaux utiliser dans la construction ou la rénovation de leur bâtiment peut s’avérer complexe, surtout avec les obligations d’en faire un bâtiment à faible consommation. La filière du bois et des écomatériaux peut proposer des bâtiments « à faible impact environnemental », comprenez : qui minimisent l’empreinte écologique tout au long du cycle de vie, et pas uniquement lors de son utilisation.

De multiples avantages

Des bâtiments qui dépassent donc les exigences de PEB. A l’heure actuelle, les critères de coûts environnementaux liés à la construction et à l’éventuelle démolition du bâtiment sont absents du calcul du PEB. « A l’heure actuelle », car une refonte de la directive européenne PEB impose d’ajouter au calcul le PRP (potentiel de réchauffement planétaire) tout au long du cycle de vie du bâtiment. Dans le PRP sont inclus une série d’éléments qui prendront en compte les matériaux utilisés, la construction, et l’éventuelle démolition du bâtiment. Les constructions bois, étant bâties avec une ressource renouvelable qui stocke du CO₂ et étant presque entièrement démontables et réutilisables, s’inscrivent dans l’exigence du PRP et affichent un bilan environnemental bien meilleur que les constructions traditionnelles en béton.

La première échéance du PRP est fixée au 1^{er} janvier 2027, date à laquelle tous les Etats membres devront remettre une feuille de route avec leur plan chiffré. Ces éléments qui seront rajoutés dans le calcul du PEB seront d’application dès 2028 pour les nouveaux bâtiments de plus de 1.000 m² et dès 2030 pour tous les nouveaux bâtiments. « Enfin ! », s’exclame Hugues Frere.

Par ailleurs, le bois, souvent associé

à des matériaux biosourcés, possède d’autres avantages. « A gabarit extérieur identique, vous gagnez 3 % de surface habitable », déclare Hugues Frere. « Par ailleurs, la différence de prix au bénéfice des constructions classiques s’amenuise au plus l’exigence de performance énergétique est élevée. De plus, 90 % du bois utilisé dans les constructions en Belgique provient de forêts européennes qui continuent de croître. »

Les bâtiments en bois permettent aussi des constructions hors site (dans les hangars d’une société de construction, par exemple), ce qui gomme beaucoup d’inconvénients classiques : les ouvriers réalisent les constructions dans des conditions d’usine (pas d’interruptions de chantier à cause de la météo, bons outils, contrôles de qualité fréquents), la pose du bâtiment se fait en une journée et les finitions en deux mois, ce qui réduit considérablement les nuisances des chantiers.

La construction en bois est souvent associée à l’utilisation d’isolants biosourcés qui, comme l’explique Eric Van Mierenhocht, associé chez Otra (société d’isolants écoresponsables), présentent des avantages : « Des isolants biosourcés comme le chanvre isolent en hiver, mais thermorégulent également l’été, ce qui permet de garder la maison fraîche, chose que les isolants pétrochimiques ne font pas. »

Une différence de prix

Malgré ces avantages, demeure le frein du prix. Les constructions bois et les écomatériaux restent plus chers que les constructions classiques. Hout Info Bois, dans son étude sur les performances du bois, a comparé les coûts de construction des deux types d’habitat poste par poste. Le principal poste-responsable des surcoûts pour les habitations en ossature bois est la finition des murs et des plafonds en plaques de plâtre, plus onéreuse que la mise en œuvre de plafonnage sur murs maçonnés. L’étude souligne que cette phase est de plus en plus réalisée par les candidats bâtisseurs eux-mêmes, de manière à diminuer la facture.

L’autre frein est la crainte du feu. Il faut néanmoins relativiser. « Bien que le bois soit un matériau combustible, il a une excellente résistance mécanique, bien meilleure que l’acier ou le béton », explique dans nos colonnes Aurore Leblanc, directrice du réseau Ligne Bois. « Quand il prend feu, il crée une sorte de couche carbonisée en surface qui permet de maintenir le reste de la structure. Naturellement, il ne va donc pas se déformer, fondre, ou casser. »

Actuellement, on recense 8.000 sociétés actives dans la filière bois pour quelque 18.000 emplois directs. Elle ne pèse néanmoins que 10 à 11 % du marché de la construction. Margaux Cambier, architecte experte en matériaux de construction durable et cofondatrice de Natura Mater, le regrette : « Il n’y a pas vraiment de lobby de la filière bois et les gens n’ont pas le réflexe de penser au bois. On ne fait pas le poids face aux grosses entreprises de ciment. »

« Avec les années, on voit tout de même une évolution des mentalités », se réjouit Aurore Leblanc. « Par exemple, lors du salon Bois & Habitat, les gens ne viennent plus “juste pour voir” : ils sont informés et posent des questions pertinentes. »

Le salon Bois & Habitat 2026 se déroulera du 27 au 30 mars, à Namur (lire en page 5).

Dans la maison à Jambes que nous visitons (à lire en page 4), le bois est partout. © MAXIME VERMEULEN.



l'experte « Le bois mériterait d'être plus valorisé »

ENTRETIEN

MARIE-EVE REBTS

On parle de l'ordre de 10 à 11 % de parts de marché pour la construction bois en Belgique aujourd'hui », lance Aurore Leblanc, directrice du réseau Ligne Bois qui représente 150 acteurs de la filière. « Vous allez peut-être dire que ce n'est pas beaucoup, et c'est vrai qu'il y a des avancées à faire. C'est ce à quoi on œuvre depuis de nombreuses années déjà. »

Y a-t-il eu des avancées dernièrement ?

Il y a un engouement certain lié à la conjoncture. On voit de plus en plus d'intérêt pour le bois de la part des pouvoirs publics, de la promotion immobilière et du grand public. Ce qui freine peut-être, ce sont les idées reçues à l'égard du matériau bois. Culturellement parlant, il y a une méconnaissance du matériau, et c'est peut-être ce qui empêche la construction bois de décoller. Il y a aussi la notion de prix, car c'est relativement plus coûteux au moment de la construction. Et il y a également un manque de formation dans les cursus d'architecture ou d'ingénierie, où on ne maîtrise pas encore assez le matériau. Donc, on a tendance, et c'est humain, à se cantonner à des matériaux qu'on connaît mieux, tels que la brique ou le béton.

A combien s'élève la différence de prix entre une construction bois et une construction classique ?

Je n'aime pas trop donner de chiffres, parce que ça peut être assez variable, mais habituellement, on est 5 à 10 % plus cher que la construction conventionnelle. Il faut cependant intégrer tout un tas de paramètres. La rapidité d'exécution et la structure sèche permettent d'occuper le bien ou de le mettre en location beaucoup plus rapidement. On a aussi des bâtiments qui présentent des performances énergétiques assez conséquentes, ce qui joue en faveur de la valeur du bien sur la durée.

Quelles sont les principales idées reçues sur le bois aujourd'hui ?

On entend souvent que le bois, ça brûle, que ce n'est pas solide, pas durable. C'est vrai que le bois est un matériau combustible, il a une mauvaise réaction au feu car il brûle, mais il a une excellente résistance. Quand il prend feu, il conserve mieux ses performances mécaniques que l'acier ou le béton, car il crée une sorte de couche carbonisée en surface qui permet de maintenir le reste de la structure. Naturellement, il ne va donc pas se déformer ou casser. Il y a aussi des idées reçues par rapport à la solidité du bois, alors qu'il a un rapport résistance-poids assez important. Il peut être cinq fois plus léger que le béton ou quinze fois plus léger que l'acier tout en étant très résistant. C'est un argument considérable, parce que ça permet de travailler en surélévation, en extension, avec des fondations qui ne doivent pas être aussi conséquentes que pour accueillir du béton ou de l'acier.

Existe-t-il des actions en Belgique pour redorer l'image de la construction bois ?

Oui, il y a une série d'actions menées par la filière. Je dis souvent que le bois mériterait d'être plus valorisé et qu'on est peut-être trop humble. Il n'y a pas un lobbying assez important à l'égard du matériau. On imagine toujours que dans les contrées comme la Scandinavie ou le Canada, les savoir-faire sont plus importants que chez nous, mais en vérité, on n'a pas à rougir de ce qu'on propose. On a vraiment

de belles compétences au niveau des entrepreneurs, et même des bureaux d'ingénierie en stabilité bois.

La transition et l'efficacité énergétique sont un grand défi pour le bâti belge. Est-ce que le bois peut y contribuer ? Si oui, comment ?

L'objectif 2050 est un bâti zéro carbone. Le bois, de par sa nature, est un puits de carbone. Pendant la croissance de l'arbre, on parle d'une tonne de CO₂ stockée par mètre cube de bois. Quand on utilise ce matériau dans une construction, on contribue déjà à cet objectif de neutralité puisqu'on emmagasine le carbone pendant toutes les années de vie du bâti-

ment. A côté de ça, grâce à sa légèreté et à la préfabrication, le bois peut répondre à un plan de rénovation conséquent. On travaille beaucoup sur des façades préfabriquées en atelier qui viennent se *plugger* à de l'existant pour rénover énergétiquement le bâti. Donc oui, le bois répond tout à fait à la nécessité de rénover le parc immobilier actuel.

Le bois gagne-t-il aussi les marchés publics ?

Ça se développe. On salue le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Société wallonne du logement essaient de faire usage du matériau bois, mais ce n'est pas encore suffisant. Au niveau des cahiers des charges, on devrait reconsidérer certains critères qui permettraient au

bois de pouvoir répondre davantage à certains marchés publics. Dans les pays étrangers, on constate qu'une fois qu'il y a un vrai soutien des institutions publiques, qu'il y a un cadre réglementaire favorable, ça crée de l'émulation et une crédibilité vis-à-vis du matériau. Donc, nous sommes favorables à ce que la commande publique se développe, pour qu'ensuite la promotion et les particuliers s'intéressent davantage au bois dans la construction.

A l'intérieur de la maison que nous visitons à Jambes (lire en page 4), le bois joue le premier rôle en se déclinant sur les différentes parois et le mobilier. © MAXIME VERMEULEN.



Culturellement parlant, il y a une méconnaissance du matériau, et c'est peut-être ce qui empêche la construction bois de décoller

”



Sur le grill

– La construction bois est plus technologique que la construction classique : « D'accord », répond Aurore Leblanc.
– Il y a du greenwashing dans la filière bois : « Pas d'accord, même s'il y a une question d'opportunité. »
– La construction bois devrait être plus encouragée par les pouvoirs publics : « Totalement d'accord. »
– La construction bois est surtout intéressante si elle est locale : « D'accord. Le bois permet de valoriser une ressource et une économie locales. »

Notre nouveau rendez-vous



« Le tour du proprio », c'est notre nouveau podcast immobilier mensuel qui donne la parole à une personnalité marquante du secteur.

ABONNÉS



Retrouvez cet entretien dans son intégralité dans notre podcast « Le tour du proprio ».